

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

ARRÊTÉ N°53-2026

Nommant des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de la commune de Saint Christophe du Bois,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire en date du 2 avril 2026 informant les associations du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRÊTE

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Annie RICHOU, au titre des associations familiales (SSIAD), à défaut de proposition de représentants des associations familiales de l'Union Départementale des associations familiales et des associations adhérentes, comme l'exige l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles,
- Madame Josiane DELAHAYE, au titre des associations de personnes handicapées (APAHRC, association des parents amis et adultes en situation de handicap de la région choletaise),
- Madame Marie-Claude CANTE, au titre d'une association de retraités (club de l'amitié),
- Madame Mélanie DAVIS, au titre d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (CSI Ocsigène)

Article 2 – La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera notifié individuellement à chaque personne nommée.

Fait à St Christophe du Bois, le 20 avril 2026

Le Maire,
Sylvain SENECAILLE

